

REPUBLIQUE DU BURUNDI



COUR DES COMPTES

**RAPPORT DEFINITIF DE CONTROLE DE GESTION ET
DE VERIFICATION DES COMPTES DE LA COMMUNE
TANGARA, EXERCICE 2011**

Approuvé en audience plénière solennelle

du 30 mai 2013

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	i
SIGLES ET ABREVIATIONS	iii
LISTE DES TABLEAUX	iv
DELIBERE	v
0. INTRODUCTION	1
0.1. Cadre légal	1
0.2 Objet de la Mission de Contrôle	1
0.3. Méthodologie	1
I.PRESENTATION DE LA COMMUNE TANGARA	3
I.1 Situation géographique	3
I.2 Situation économique	3
II. CONTROLE DE GESTION DE LA COMMUNE TANGARA	4
Titre 1 : Gestion des ressources humaines	4
Observation n°1 : Dossiers administratif	4
Observation n°2 : Gestion des percepteurs	5
Observation n°3 : Procédure de recrutement	5
Titre n°2 : Du stock	6
Observation n°4 : Gestion du stock	6
Observation n°5 : Gestion des valeurs communales	6
Titre 3 : Des immobilisations corporelles	7
Observation n°6 : Gestion des terrains (non bâtis)	7
Observation n°7: Gestion des bâtiments	8
Observation n°8 :Gestion du matériel informatique	9
Observation n°9 : Gestion du matériel roulant	9
Observation n°10 : Gestion du carburant	10
Observation n°11 : Gestion du matériel de bureau	11
Titre 4 : Du système comptable	12
Observation n°12 : Documents matérialisant la situation journalière de l'encaisse générale de la commune	12
Observation n°13 : Classement des pièces justificatives	12

Observation n°14 : Montant maximum à détenir en caisse et plafond de décaissement.....	13
Observation n°15 : Usage du livre de banque	14
Observation n°16 : Décaissement des frais de mission et de déplacement.....	14
Observation n°17 : Rapprochement bancaire.....	15
Observation n°18 : Contrôle de caisse sanctionné par un procès-verbal.....	15
Observation n°19: Tenue du livre comptable pour la caisse	16
Observation n°20 : Tenue des mandats et des fiches de prise en charge.....	17
Titre 5 : De l'apport local et contribution des tiers	17
Observation n°21 : De l'apport local	17
Observation n°22 : Des contributions des tiers.....	18
III. VERIFICATION DES COMPTES DE LA COMMUNE TANGARA.....	22
III.1. De l'état du compte déposé	22
III.2. Du compte de gestion exercice 2011	23
III.2.1. Du solde d'ouverture, exercice 2011	26
III.2.2 Des recettes de la commune Tangara.....	26
III.2.2.1 Vérification des comptes des recettes.....	29
III.2.3. Des dépenses de la commune Tangara.....	30
III.2.3.1. Vérification des comptes des dépenses	33
III.3. Des dettes et Créances	34
III.3.1. Des dettes	34
III.3.2. Des créances	35
Recommandations	36

SIGLES ET ABREVIATIONS

1	Admicom	:	Administrateur communal
2	%	:	pourcentage
3	A-R	:	Arrête-Royal
4	Art	:	Article
5	Arts	:	Articles
6	BCB	:	Banque de crédit de Bujumbura
7	B.P	:	Bon Pour
8	°c	:	Degré Celsius
9	CAM	:	Carte d'assurance maladie
10	CNI	:	Carte nationale d'identité
11	COOPEC	:	Coopérative d'épargne et de crédit
12	DAO	:	Document d'Appel d'Offre
13	DCE	:	Direction communale de l'enseignement
14	Ex	:	exemple
15	FONIC	:	Fonds national d'investissement communal
16	FBU	:	Francs burundais
17	Ha	:	hectare
18	Hab	:	habitants
19	INSS	:	Institut National de Sécurité Sociale
20	Km	:	Kilomètre
21	Km²	:	Kilomètre carré
22	MFP	:	Mutuelle de la Fonction Publique
23	mm	:	millimètres
24	N°	:	Numéro
25	PJ	:	Pièces Justificatives
26	PCDC	:	Plan Communal de Développement Communautaire
27	REGIDESO	:	Régie de Production et Distribution de l'Eau et de l'Electricité
28	RM	:	Recettes Marché
29	RNP	:	Régie National des Postes
30	UCODE	:	Union pour la Coopération au Développement

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : Compte de gestion de la commune Tangara, Exercice 2011(Fbu)

Tableau n°2 : Bilan des recettes, Exercice 2011(Fbu)

Tableau n°3 : Ecart entre les données du compte de gestion et les pièces

Justificatives des recettes

Tableau n°4 : Bilan des dépenses de fonctionnement, Exercice 2011 (Fbu)

Tableau n°5 : Bilan des dépenses d'investissement, exercice 2011 (Fbu)

Tableau n°6 : Ecart entre les données du compte de gestion et les pièces

Justificatives des dépenses

Tableau n°7 : Etat des dettes

Tableau n°8 : Etat des créances

DELIBERE

L a Cour des Comptes, siégeant en audience plénière solennelle approuve le présent rapport définitif de contrôle de gestion et de vérification des comptes de la commune TANGARA.

Etaient présents :

M. Elysée NDAYE, Président de la Cour des Comptes ; Mme Adélaïde NIJIMBERE, M. Léonidas KARORERO, Présidents de chambres ; Mesdames et Messieurs . Apollinaire RYIVUZE, Dominique WAKANA, Marie NAMINANI, Védaste NDENDANGANYA , Aline KARIYO, Alida KARAMA, Emile BAZIRUTWABO, Norbert BUKURU, Fulgence NKUNZIMANA, Chantal NIYONKURU, Sam Alhag KUBWAYO, Ferdinand MANIRAKIZA, Rémy NIHEZAGIRE, Déogratias KAGURIZA, Salvator MACUMI, Nestor NDUWABAGENZI, Claude NDUWIMANA, Donatien NIYIBIZI, Adnette NSABIYUNVA, Gertrude NSHIMIRIMANA, Isidore NIYONKURU, Ernest NDAYIZEYE, Célestin NJEBARIKANUYE, Innocent GIRUKWISHAKA conseillers ; assistés de M. Christian Djuma Bakina, Greffier en Chef.

0. INTRODUCTION

0.1. Cadre légal

Le présent rapport est établi par la Cour des Comptes dans le cadre de ses missions que lui confère la loi n°1/010 du 18 mars 2005 portant promulgation de la constitution de la République du Burundi en son art. 178, la loi n° 1/002 du 31.03.2004 portant Création, Missions, Organisation et Fonctionnement de la Cour des Comptes en son art. 27 ainsi que la loi n°1/02 du 25janvier portant révision de la loi n°1/016 du 20 avril 2005 portant organisation de l'administration communale.

0.2 Objet de la Mission de Contrôle

Le contrôle de gestion et de vérification des comptes de la commune TANGARA portent sur l'exercice 2011.

Les objectifs de ce contrôle sont les suivants :

- s'assurer de la conformité de la comptabilité communale à la réglementation;
- évaluer l'efficacité et l'efficience dans la gestion des fonds de la commune ;
- vérifier l'exactitude, la fiabilité et l'exhaustivité du compte de gestion
- émettre des recommandations sur la gestion de la commune.

0.3. Méthodologie

La Cour a examiné les documents suivants lui transmis par le comptable de la commune TANGARA ;

- le compte administratif exercice 2011;
- la prévision du budget exercice 2011 ;
- la révision du budget exercice 2011 ;
- le procès verbal du conseil communal ayant adopté le compte administratif et le compte de gestion, exercice 2011 ;
- le rapport du 4^{ème} trimestre, exercice 2011 ;
- le compte de gestion, exercice 2011 qui relate les opérations des recettes et des dépenses réalisées par rapport aux prévisions.

La Cour a consulté les textes légaux et règlementaires en vigueur en matière de contrôle des comptes des communes, notamment :

- La loi n° 1/002 du 31 mars 2004 portant Création, Mission, Organisation et Fonctionnement de la Cour des Comptes ;
- la loi n° 1/ 02 du 25 janvier 2010 portant Révision de la loi n 1/016 du 20 avril 2005 portant Organisation de l'Administration Communale ;
- l'A-R n 001/570 du 18 décembre 1964 portant Règlement de la comptabilité communale ;
- La loi n° 1/02 du 25 mars 1985 portant code forestier ;
- La loi n°1/28 du 23août 2006 Portant Statut Général des Fonctionnaires ;
- Manuel de Procédures Administratives et Financières Communales ; Ministère de l'Intérieur ; Bujumbura, avril 2012.

La Cour a aussi vérifié les pièces justificatives et collecté toute documentation utile sur terrain auprès des services de la commune TANGARA pendant la période du 03 au 14 Décembre 2012.

Le présent rapport comprend trois parties :

- I. présentation de la commune TANGARA;
- II. contrôle de gestion de la commune TANGARA ;
- III. vérification des comptes de la commune TANGARA.

Le présent rapport est définitif et tient compte des commentaires formulés par la Commune de TANGARA.L'intégration de ces commentaires dans le rapport définitif s'est effectuée de la manière suivante :

- si la commune a accepté ou n'a pas fait de commentaire sur la recommandation de la Cour, la recommandation reste inchangée dans le rapport définitif ;
- Si le commentaire de la commune n'a pas convaincu la Cour, il a été reproduit dans son intégralité dans le rapport définitif pour permettre à tout lecteur de se faire une opinion indépendante.

Même si la Commune conteste l'observation n° 1sur les points : lettres d'engagement et bulletins de notation, la Cour confirme que cette observation interprète les faits qu'elle a constaté sur terrain

I. PRESENTATION DE LA COMMUNE TANGARA

I.1 Situation géographique

Tangara est l'une des neuf Communes qui composent la Province de Ngozi. Elle est située au Sud-est de cette Province et occupe une superficie de 219,80 km² soit 14,86% de toute la Province (1478 ,36km²) et 0,79% du pays (27834km²).

Elle est délimitée au Nord par la commune Kirembe, au Sud par les communes Bugenyuzi et Gitaramuka de la Province Karusi, à l'Est par Gashoho et Gasorwe de la Province Muyinga et à l'Ouest par les communes Ruhororo et Gashikanwa.

Enfin, la commune Tangara est situé dans la région naturelle de Bweru.

I.2 Situation économique

En commune Tangara presque toutes les activités sont présentes :

❖ L'Agriculture

Les principales cultures pratiquées en commune Tangara sont principalement la banane, le manioc, la patate douce, le haricot, le riz, le maïs et la pomme de terre. Le café est la seule culture industrielle de la commune et est encadrée par la fédération des caféiculteurs.

❖ L'élevage

Il est essentiellement constitué par les bovins, les caprins, les ovins, les porcins et des volailles. Depuis 2005, l'effectif des animaux a continuellement augmenté suite à l'arrêt de la guerre civile et à l'implication de certains bailleurs de fonds dans le domaine du repeuplement du cheptel.

❖ L'artisanat

Le secteur artisanal est faiblement développé dans la commune Tangara, à cause de l'insuffisance des moyens financiers lui octroyés pour son encadrement.

❖ Le commerce

Les échanges commerciaux en commune Tangara sont constitués essentiellement par les produits agricoles, les produits manufacturés approvisionnés à

partir de la ville de Ngozi et vendus aux marchés dont le principal est celui de Musenyi.

Il est à noter que les ressources communales proviennent des taxes sur les propriétés, les taxes rémunératoires et patrimoniales, les taxes commerciales, services commerciaux et activités artisanales.

II. CONTROLE DE GESTION DE LA COMMUNE TANGARA

Le contrôle de gestion de la commune Tangara a porté sur la gestion des ressources humaines, du stock, des immobilisations, du système comptable, d'apport local et contribution des tiers. Des irrégularités ont été constatées et ont conduit la Cour à en dégager les conséquences et à formuler des recommandations.

Titre 1 : Gestion des ressources humaines

Observation n°1 : Dossiers administratif

Constat

Certains dossiers administratifs sont incomplets, car ne contenant pas certains document essentiels à savoir :

- ✓ diplômes et lettres d'engagement ;
- ✓ contrats de travail ;
- ✓ certificats d'aptitude physique ;
- ✓ Bulletins de notation.

Conséquences

- Difficulté de pour la commune de :
 - ✓ connaitre le niveau d'études de la personne engagée ;
 - ✓ Difficulté de connaitre le poste auquel la personne est engagée ;
 - ✓ Difficulté de vérifier l'adéquation entre les aptitudes de l'employé et les exigences du poste.
- Retard dans l'avancement de grades.

Recommandation

Mettre à jour tous les dossiers administratifs du personnel.

Commentaire de la commune

Quant aux lettres d'engagement, tous les dossiers sont au complet, peut être que vous avez mal feuilleté.

Concernant les bulletins de notation, le personnel communal a été noté sauf les plantons que la commune a changé leur fonction ; ils ont été transférés au poste des percepteurs.

Observation n°2 : Gestion des percepteurs

Constat

La Cour a constaté que les percepteurs communaux sont classés parmi le personnel permanent et perçoivent un salaire mensuel fixe alors que le manuel des procédures administratives et financières des communes prévoit la rémunération de 10% au maximum des recettes mensuelles collectées ;

Conséquences

Risque de :

- supporter des charges salariales supérieures au rendement
- démotiver les percepteurs

Recommandation

Respecter les dispositions du manuel de procédures administratives et financières des communes en rapport avec la rémunération des percepteurs.

Commentaire de la Commune

Recommandation acceptée

Observation n°3 : Procédure de recrutement

Constats

La Cour a constaté que :

-les dossiers du personnel sous contrat de la commune de Tangara ne contiennent pas les documents suivants :

-avis d'appel d'offre pour le poste vacant ;

-résultat du test de recrutement ;

Conséquence

-La procédure de recrutement en vigueur dans la commune ne garantit pas la transparence ;

-Risque de favoritisme dans le recrutement ;

-La commune risque d'engager un personnel non compétent.

Recommandation

La Cour recommande à la commune de recourir à un avis d'appel d'offre dans le recrutement du personnel sous contrat et assurer la bonne gestion des ressources humaines.

Commentaire de la commune

Recommandations acceptées

Titre n°2 : Du stock

Observation n°4 : Gestion du stock

Constat

La Cour a constaté que la commune n'a pas de stock, le stock qu'on a vu appartient à la DPAE Ngozi et est partagé avec cette dernière.

Conséquence

Les articles stockés de la commune sont mélangés avec ceux de la DPAE.

Recommandation

La Cour recommande à la commune de séparer le stock communal du stock de la DPAE.

Commentaire de la commune

Recommandation acceptée

Observation n°5 : Gestion des valeurs communales

Constat

La Cour a constaté que les valeurs communales sont conservées dans un petit coffre-fort mélangées avec des espèces et le reste est conservé dans une malle dans le bureau du comptable communal.

Conséquence

Il ya risque de vol

Recommandation

La Cour recommande à la commune de séparer les valeurs communales et l'argent.

Commentaire de la commune

Recommandation acceptée

Titre 3 : Des immobilisations corporelles

Observation n°6 : Gestion des terrains (non bâtis)

Constat

La Cour a remarqué que la commune ne possède aucun titre de propriété pour tous ses terrains.

Exemple : une parcelle de la commune Tangara dans laquelle est construite l'EP BWITOYI est en litige avec le nommé GIRUKWISHAKA Pontien et l'affaire est porté devant la Cour Administrative.

Conséquence

Absence de protection juridique pouvant occasionner des litiges.

Recommandation

Déclencher la procédure en vue de l'obtention des titres de propriété pour ses terrains.

Commentaire de la Commune

Recommandation acceptée

Observation n°7: Gestion des bâtiments

Constats

- Absence de :
 - ✓ registre des immobilisations ;
 - ✓ inventaire physique valorisé des bâtiments ;
 - ✓ titres de propriétés pour l'ensemble de ses immeubles sauf le bâtiment abritant actuellement le tribunal de résidence ainsi que le nouveau bureau communal ;
 - ✓ rapport annuel de visite des immeubles ;
 - ✓ fiche de suivi de chaque immeuble ;
 - ✓ police d'assurance des immeubles.

Conséquences

- Risque de détournement ;
- Absence de :
 - ✓ informations exhaustives sur le patrimoine ;
 - ✓ comptes reflétant l'image fidèle du patrimoine de la commune ;
 - ✓ protection juridique pouvant occasionner des litiges ;
 - ✓ couverture des immeubles communaux contre les risques éventuels.

Recommandations

- *Tenir un registre des immobilisations ;*
- *Effectuer un inventaire physique et valorisé du patrimoine communal à la clôture de chaque exercice ;*
- *Chercher pour chacun des ses immeubles un titre de propriété;*
- *Tenir une fiche de suivi pour chaque immeuble sur laquelle il est indiqué toutes les interventions ;*
- *Faire assurer tous ses immeubles pour les prévenir contre les différents risques.*

Commentaire de la Commune

Recommandations acceptées

Observation n°8 : Gestion du matériel informatique

Constats

Absence de :

- ✓ fiche de suivi de chaque ordinateur sur laquelle sont inscrites toutes les dépenses de réparation et d'entretien ;
- ✓ contrat d'entretien et de maintenance des machines ;
- ✓ codification ;
- ✓ Non conservation du mot de passe du fichier comptable dans des conditions de sécurité satisfaisante.

Conséquences

- Difficulté de suivre les coûts d'entretien et de réparation sur une période ;
- Difficulté de maintenir l'équipement en bon état ;
- Risque de vol des machines ;
- Risque de disparition des informations.

Recommandations :

- *Mettre en place une fiche de suivi pour chaque machine ;*
- *Signer un contrat d'entretien avec une maison spécialisée ;*
- *Codifier et étiqueter les machines pour mieux les identifier ;*
- *Garder le mot de passe dans de meilleures conditions de sécurité.*

Commentaire de la Commune

Recommandations acceptées

Observation n°9 : Gestion du matériel roulant

Constats

Au cours du contrôle, la Cour a constaté ce qui suit :

- le véhicule et la moto de la commune n'ont pas de certificats de contrôle technique ;
- il ya absence d'une fiche de suivi ;

-il n'existe pas de contrat de réparation et d'entretien du matériel roulant avec un garage agréé.

Conséquences

-Ilya risque d'accidents en cas de conduite du véhicule et de la moto en mauvais état ;

-Difficulté de suivre l'évolution des charges d'entretien et de réparation du charroi communal.

Recommandations

La Cour recommande à la commune de :

-faire procéder annuellement au contrôle technique du véhicule et de la moto ;

-signer un contrat d'entretien et de réparation de son charroi avec un garage agréé et tenir une fiche de suivi.

Commentaire de la commune

Recommandations acceptées

Observation n°10 : Gestion du carburant

Constats

La Cour a constaté à une même date ou des dates rapprochées que la consommation du carburant a été grande comme le montre le tableau ci-dessous :

Date	Prix
3/02/2011	47700
3/02/2011	62000
10/02/2011	40850
10/02/2011	108000
10/02/2011	38600
22/02/2011	79955
22/02/2011	2200
23/02/2011	8800
24/02/2011	17850

La Cour a également constaté que les factures n'indiquent pas l'immatriculation du véhicule ou de la moto qui a consommé le carburant.

Conséquence

Il ya risque de consommation abusive du carburant.

Recommandations

La Cour recommande à la commune de passer un contrat de fourniture avec une station service et consommer le carburant sur bon de commande portant le numéro et l'immatriculation du véhicule ou de la moto .

Commentaire de la commune

Recommandations acceptées

Observation n°11: Gestion du matériel de bureau

Constat

Au Cours du contrôle, la Cour a constaté que tout le matériel de bureau n'est pas codifié.

Conséquence

Il ya risque de perte

Recommandation

La Cour recommande à la commune de codifier tout le matériel de bureau dont elle dispose.

Commentaire de la commune

Recommandation acceptée

Titre 4 : Du système comptable

Observation n°12 : Documents matérialisant la situation journalière de l'encaisse générale de la commune

Constat

La Cour n'a pas trouvé, à la comptabilité de la commune, aucun document matérialisant la situation journalière de l'encaisse générale de la commune comme l'indique l'article. 32 du règlement sur la comptabilité communale.

Conséquence

Difficulté aussi bien pour l'Administrateur communal que pour les contrôleurs de suivre l'évolution quotidienne de l'encaisse générale de la commune.

Recommandation

La Cour recommande à la commune de produire et classer les documents matérialisant la situation journalière de l'encaisse générale.

Commentaire de la commune

Recommandation acceptée

Observation n°13 : Classement des pièces justificatives

Constats

Les pièces justificatives relatives au compte de chèques postaux ne sont pas réunies dans un classeur séparé de celui des pièces justificatives de la caisse et de la banque comme l'exige l'art 41,2^O de l'A-R n°001/570 du 18 décembre 1964 portant règlement de la comptabilité communale.

Les bons des dépenses avec les pièces justificatives y relatives (factures, reçus, bordereaux de versement) pour la période sous examen ne sont pas classés autrement dit ils restent dans les carnets de bons de dépenses.

Conséquence

Il ya risque de disparition de ces pièces créant ainsi la difficulté dans le contrôle.

Recommandation

La Cour recommande à la commune de séparer les pièces justificatives relatives aux comptes chèques postaux et à la caisse et les conserver dans leurs propres classeurs.

Commentaire de la commune

Recommandations acceptées

Observation n°14 : Montant maximum à détenir en caisse et plafond de décaissement

Constat

La caisse de la commune ne possède pas un montant de liquidité fixe qu'elle ne doit pas dépasser (principe du plafond fixe). Les décaissements par caisse ne sont pas plafonnés, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas limités à un montant maximum au –dessus duquel le paiement doit être effectué par banque.

Conséquence

Le maniement d'un montant élevé d'espèces à la caisse peut être à l'origine de la malversation, de vol ou de perte.

Recommandation

La Cour recommande à la commune de faire fonctionner la caisse selon le principe du plafond fixe et de plafonner les décaissements par caisse.

Commentaire de la commune

Recommandations acceptées

Observation n°15 : Usage du livre de banque

Constats

Lors du contrôle, la Cour a constaté ce qui suit :

-toutes les opérations comptables effectuées à partir de la banque sont enregistrées dans le livre de caisse pour l'exercice 2011 ;

-la commune dispose d'un compte ouvert à la BCB, mais elle n'a pas utilisé de livres de banque pour l'exercice sous examen alors que l'art. 33,2^o de l'A-R portant Règlement de la comptabilité communale le recommande ;

-la commune n'a pas enregistré les opérations comptables de certains partenaires de développement notamment celles de PAD (Projet D'appui à la Décentralisation).

Conséquence

Les activités financées par certains partenaires de développement de la commune Tangara ne se retrouvent pas dans sa comptabilité.

Recommandation

La Cour recommande à la commune d'ouvrir un livre de banque et d'y enregistrer toutes les opérations comptables relatives aux comptes bancaires.

Commentaire de la commune

Recommandations acceptées

Observation n°16 : Décaissement des frais de mission et de déplacement

Constat

La Cour a constaté que tous les décaissements relatifs aux frais de missions et déplacement pour l'exercice 2011 ont été faits sans ordre de mission.

Conséquence

Il ya risque d'engager des dépenses pour des missions fictives.

Recommandation

La Cour recommande à la commune de ne décaisser les frais de mission ou de déplacement que sur présentation d'un ordre de mission.

Commentaire de la commune

Recommandation acceptée

Observation n°17 : Rapprochement bancaire

Constat

La cour a constaté que la commune n'a effectué aucun état de rapprochement bancaire au cours de la période sous examen.

Conséquence

Une erreur dans la comptabilité de la banque ne peut facilement être découverte dans la gestion du compte de la commune.

Recommandation

La cour recommande à la commune de procéder mensuellement au rapprochement bancaire.

Commentaire de la commune

Recommandation acceptée

Observation n°18 : Contrôle de caisse sanctionné par un procès-verbal

Constat

L'Administrateur communal n'a effectué aucun contrôle de la caisse sanctionné par un procès-verbal sur toute la période sous examen alors que les arts.10 et 57 de l'A-R portant Règlement de la comptabilité communale le lui recommandent.

Conséquence

L'absence de contrôle de la caisse ne permet pas de constater à temps des manquants ou d'éventuelles erreurs.

Recommandation

La cour recommande à la commune d'effectuer un contrôle de caisse au moins une fois par mois et de dresser un procès-verbal.

Commentaire de la commune

Recommandation acceptée

Observation n°19: Tenue du livre comptable pour la caisse

Constats

- Les enregistrements des opérations de caisse et de banque sont condensés dans un même livre dit « de caisse ».
- Toutefois, les retraits bancaires n'apparaissent dans ce document comme recettes quand bien-même ils transitent par la caisse.
- Les fonds provenant des retraits sont enregistrées en dépenses dans le « livre de caisse » mais sans références des bordereaux de dépenses ni d'aucun document justificatif.
- Les pages du livre de caisse et du journal des recouvrements et des paiements ne sont pas paraphées par l'Administrateur communal comme l'exige l'art 33 de l'Arrêté-Royal n°001/570 du 18 décembre 1964 portant Règlement de la Comptabilité Communale.

Conséquences

- Impossibilité de suivre les mouvements de caisse en recettes et en dépenses
- Risque élevé de malversations
- Non fiabilité des données comptables en rapport avec les espèces en caisse

Recommandation

- *Tenir le livre de caisse uniquement pour l'enregistrement des recettes et dépenses des fonds transitant effectivement par la caisse*
- *Parapher toutes les pages du livre de caisse (par l'Administrateur communal)*

Commentaire de la commune

Recommandations acceptées

Observation n°20 : Tenue des mandats et des fiches de prise en charge

Constats

- La Cour a constaté d'une manière générale que beaucoup de mandats ne portent pas toutes les mentions nécessaires surtout la signature de l'Administrateur et celle du Comptable.

Conséquences

- Risque de :
 - ✓ détournement des fonds

Recommandations

Remplir les mandats et respecter toutes les indications qui s'y trouvent

Commentaire de la commune

Recommandation acceptée

Titre 5 : De l'apport local et contribution des tiers

Observation n°21 : De l'apport local

Constat

La Cour a constaté que les contributions locales non monétaires (contributions en nature) ne font pas l'objet d'une inscription distincte.

Conséquence

Il ya risque de confusion entre le patrimoine communal et l'apport local.

Recommandation

La cour recommande que les contributions non monétaires fassent l'objet d'une inscription distincte dans le compte de gestion.

Commentaire de la commune

Recommandation acceptée

Observation n°22 : Des contributions des tiers

Constat

La cour a constaté que les contributions des tiers prévus dans le cadre des projets communaux n'ont pas été apportées.

Conséquence

Il ya risque que les investissements prévus ne sont pas réalisés.

Recommandation

La Cour recommande à la commune de faire des prévisions réalistes.

Commentaire de la commune

Recommandation acceptée

**RAPPORT D'OPINION SUR LE COMPTE DE LA COMMUNE TANGARA,
EXERCICE 2011**

Le présent rapport d'opinion porte sur le compte de gestion déposé à la Cour, les responsabilités respectives, le fondement de l'opinion, les observations et l'opinion sur le compte de gestion de la commune Tangara.

1. Compte de gestion de la commune Tangara

Le compte de gestion de la commune indique les réalisations des recettes et des dépenses au cours de l'exercice 2011.

2. Responsabilités respectives

Le compte de gestion qui a fait l'objet de vérification reste sous la responsabilité de la commune Tangara. La responsabilité de la Cour est d'exprimer une opinion indépendante sur le compte de gestion sur base de ses vérifications et de la communiquer à qui de droit.

3. Fondement de l'opinion

La Cour a planifié ses vérifications de façon à obtenir les informations et les explications qu'elle estime nécessaires.

Le travail a consisté à examiner, sur base d'échantillonnage, les éléments probants justifiant les données contenues dans le compte de gestion. Il a consisté également à évaluer si l'élaboration du compte de gestion reflète la réalité.

La Cour estime que les résultats de ses différentes analyses constituent une base raisonnable à l'expression de son opinion.

4. Observations sur le compte de gestion

A l'issu de sa mission d'audit sur le compte de gestion de la commune Tangara, exercice 2011, la Cour des comptes formule les observations suivantes :

I. des écarts entre les pièces justificatives et le total indiqué dans le compte de gestion ont été constatés sur différents comptes ;

II. des opérations de la caisse mélangées à celles de la banque au niveau du livre de caisse ;

III. Absence de classement des pièces justificatives ;

- IV. Des imputations pour des recettes de nature différentes sont enregistrées sur les mêmes pièces justificatives ;
- V. Solde d'ouverture douteuse.

5. Opinion sur le compte de gestion

Les importantes observations exposées au paragraphe ci-dessus et les faiblesses relevées dans le rapport de gestion nous ont empêchés d'obtenir d'éléments suffisants et adéquats sur certaines rubriques du compte de gestion, exercice 2011 de la commune Tangara. Par conséquent, il nous est impossible d'exprimer une opinion sur l'image fidèle et sincère du compte de gestion

III. VERIFICATION DES COMPTES DE LA COMMUNE TANGARA

La vérification des comptes de la commune Tangara portera sur les :

- soldes d'ouverture et de clôture de l'exercice 2011 de la caisse et banque ;
- des recettes ;
- des dépenses ;
- des dettes et créances de la commune.

III.1. De l'état du compte déposé

En date du 2 Avril 2012, La commune Tangara a déposé à la Cour des comptes le dossier de l'exercice 2011. Le dossier de l'exercice 2011 contient les éléments suivants :

- le compte de gestion exercice 2011 ;
- le compte administratif exercice 2011 ;
- le procès-verbal du conseil communal du 24 mars 2012 ;
- la prévision du budget exercice 2011 ;
- la révision du budget exercice 2011 ;
- le rapport du 4^{ème} trimestre exercice 2011.

Toutefois le dossier déposé ne contient pas la liste de paie du personnel communal (exercice 2011).

- ✓ *La Cour recommande à la commune de déposer le dossier en règle.*

III.2. Du compte de gestion exercice 2011

Tableau n° 1 : Compte de gestion de la commune Tangara, exercice 2011

I. LES RECETTES

Article	A:TAXE SUR LA PROPRIETE	Prévisions	Recettes	Réalisations
1000,00	cycle (vélo) par engin	1125000	1656000	147,2
1002	Gros bétail par tête	500000	520900	104
1003	Machines à coudre	120000	129000	107,5
	B:TAXE REMUNERATOIRE ET PATRIMOINE			
2000	Délivrance d'extraits	150000	168000	112
2002	Délivrance d'attestations diverses	800000	848500	106
2003	Délivrance des C.N.I	800000	648500	81
2004	Inscription au registre de mariage	1000000	1249000	124,9
2012	Amande administrative	3000000	3815100	127
2013	Délivrance des C.A.M	100000		
2014	Location des terrains communaux	1000000	411100	41,11
2019	Vente des propriétés et bornage	6000000	9166442	152,7
2020	Frais d'enregistrement des propriétés	4.500.000	5.522.600	122,7
	C:TAXE SUR LES ACTIVITES ET SERVICES COMMERCIAUX			
	1. Activités commerciales.			
3032	Recettes des marchés	10000000	9.828.350	98,28
3035	Grands magasins d'articles divers	250000	245000	98
3036	Petits magasins d'articles divers	800000	786500	98,3
3037	Petits restaurants	250000	201500	80,6
3040	Cabarets de bière locale	750000	561100	74,8
3041	Vente de bière locale	3000000	3.289.800	109,6
3043	Cabarets de bière industrielle	100000	70000	70
3044	Dépôts des produits Brarudi	120000	130000	108
3046	Dépôts des vivres secs	20000	20000	100
3047	Vente du gros bétail sur pieds	800.000	795300	99,4
3048	vente du petit bétail sur pied	-	252300	-
3051	Abattage du gros	600000	600000	100
3052	Abattage du petit bétail	cfr.R.M	1.503.500	-
3054	Vente des peaux pour le gros bétail	100000	22200	22,2
3055	Location des échoppes et places au marché	650000	775500	119,3
4004	Exploitation des moulins	135000	77500	57,3

Rapport définitif de contrôle de gestion et de vérification des comptes de la commune Tangara

Exercice
2011

4005	Exploitations des machines à coudre	cfr.R.M	9000	=
4007	Exploitation d'une bascule/jour de marché	-	-	=
4011	Autres établissements (coopec-ucode-care)	620000	340000	54,8
4016	Chargement des produits vivriers	500000	366900	73,38
4017	Chargement des produits de reboisement	4000000	5231050	130,7
4018	Chargement des tuiles et briques	150000	252950	168,6
5003	Atelier de menuiserie	9000	3000	33,3
6001	Taxe sur achat des régimes de banane	300000	297500	99,16
6002	Taxe sur médecine traditionnelle	150000	155000	38
6005	Recettes judiciaires des tribunaux	100000	68410	68,41
6006	Contribution de la population aux projets de développement	6000000	909700	15,12
6007	Vente des cartes de naissance	-	-	=
6008	Vente des cartes de résidence	300000	-	=
6009	Vente d'arbres	2060000	345000	16,7
6010	Location des maisons communales à Gisha	840000	610000	72,6
6011	Vente des parcelles pour la création du marché de NYAKABANDA	660000	440000	66,6
6012	Taxe sur le welframite	500000	992200	198,44
6013	Revenus sur kiosque	200000	224950	112,4
6014	Don du Pas pour la construction des latrines à l'E.P.Mwika	4.000000	4.000000	100
6016	Don du Fonic (contribution des bénéficiaires ATJ.Nyagasebeyi)	2.860.648	-	=
6017	Vente d'une moto communale	-	1000000	=
6018	Vente des tôles de l'E.P de NKANDA	-	236000	=
6019	Vente des tôles et autres objets issus de la réhabilitation	-	884000	=
	Total des recettes	64.345.538	59.885.352	93,07

II. LES DEPENSES

Article	LIBELLE	PREVISIONS	DEPENSES	Réalisations
	1. Dépenses de fonctionnement			
1	Salaire et rémunération du personnel communal	16.579.150	16.374.730	98,76
2	Cotisation à l'I.N.S.S	220.260	150.637	68,4
3	Achat fourniture et matériel de bureau	1.200.000	1.366.650	106
4	Achat des valeurs communales	2.000.000	2.327.500	116,3
5	Frais de sport, loisirs et culture	1.500.000	1.507.200	100
6	Achat carburant	4.000.000	4.655.145	116,3
7	Frais d'assistance et bienfaisance publique	600000	478.941	79,8
8	Frais cérémoniaux	1.500.000	1.206.200	80,4
9	Frais de mission pour réunions administratives de l'admicom	1.200.000	1.200.000	100
10	Frais de mission et de déplacement sans véhicule ou moto communale (Admicom+2 conseillers techniques)	500.000	333.000	66,6
11	Frais de mission pour réunions administratives des conseillers Techniques	780.000	860.000	110

Rapport définitif de contrôle de gestion et de vérification des comptes de la commune Tangara

Exercice
2011

12	Frais de mission et de déplacement du comptacom	500.000	500.000	100
13	Frais de communication de l'Admicom	360.000	332.800	92,4
14	Frais de communication des conseillers techniques	240.000	245.000	102
15	Frais de communication du comptacom	120.000	120.000	100
16	Frais de fonctionnement-cabinet du gouverneur	522.000	86.000	16,47
17	Prime d'encouragement de l'Admicom	600.000	600.000	100
18	Prime d'encouragement des conseillers techniques	960.000	960.000	100
19	Loyer du gîte de l'admicom	600.000	600.000	100
20	Achat d'une tenue pour groupe d'animation	-	-	-
21	Frais d'entretien du véhicule et de la moto	5.500.000	5.287.683	96,12
22	Frais de déplacement du Président et son vice (conseil communal)	720.000	200.000	27,7
23	Frais de communication du Président du conseil communal et son vice	480.000	458.000	95,4
24	Jetons de présence des membres du conseil communal	1.200.000	1.020.000	85
25	Jetons de présence des membres du conseil collinaire	2.220.000	925.000	41,6
26	Salaires du chauffeur + frais de mission	820.000	972.000	118,5
27	Frais pour entretien des marchés et latrines publiques	500.000	296.000	59,2
28	Frais relatifs à l'inspection des finances communales + Etat – Civil	250.000	212.100	84,84
29	Accueil des visiteurs	360.000	362.450	100,6
30	Frais de renseignements	960.000	960.000	100
31	Frais de subsistance des agents de sécurité en déplacement	300.000	179.000	59,6
32	Frais de subsistance d'autres mbres du personnel ou du conseil communal	500.000	326.500	65,3
33	Salaire des veilleurs pour quelques écoles primaires + C.D.S.KIGOMERO	240.000	212.000	88,3
34	Cotisation "ABELO"	250.000	250.000	100
35	Frais de ravitaillement des percepteurs aux usines à café	100.000	40.000	40
36	Contribution au fonctionnement de l'ambulance du district	500.000	350.000	70
37	Frais de communication des représentants administratifs (flotte)	400.000	420.000	105
38	Cotisation à laMFP	218.892	210.533	96,18
39	Cotisation statutaire à l'ABUTIP	35.000	21.000	60
40	Imprévus:	300.000		
	Rafrâichissement des natifs œuvrant à Bujumbura après une réunion tenue par l'Admicom de Tangara		289400	-
	Achat des cahiers et stylos pour tous les nyumbakumi de la commune		106.000	
	Location d'une salle de réunion		45.000	-
	Frais de transport d'un courrier		25.000	
	Frais de réparation d'une machine à écrire		5.000	
	SOUS –TOTAL	49.835.302	47.046.317	94,41

Source : Compte de gestion de la commune Tangara, exercice 2011

Le compte de gestion fournie à la Cour des comptes est déséquilibré. Le total des recettes s'élève à 59885352fbu tandis que le total des dépenses est de 65984487fbu.

III.2.1. Du solde d'ouverture, exercice 2011

A la clôture de l'exercice 2010, le compte de gestion présentait un solde de 2.755.918 fbu de même qu' à l'ouverture de 2011 mais les écritures du 1^{er} janvier 2011 au carnet du compte à la Coopec montrent un solde de 4.923.880Fbu. Cependant ces soldes sont à prendre avec réserve car non confirmé par un procès-verbal dûment signé pour attester la concordance entre les dits soldes et des documents y relatifs dont le livre de caisse et les existants réels trouvés après comptage des espèces et ce, en violation des articles 10 et 57 de l'arrêté royal n°001/570 du 18/12/1964 qui rendent obligatoires les contrôles de l'encaisse de la commune à la fin de chaque mois et l'établissement d'un procès-verbal y relatif.

A la clôture de l'exercice 2011, le compte de gestion présentait un solde de 1.361.489Fbu mais selon l'extrait bancaire le solde de clôture est de 628.465Fbu (BCB NGOZI : 219705Fbu, Coopec TANGARA : 408.760Fbu).

La Cour recommande à la Commune de corriger et de redresser ces écarts (2.167.962Fbu ;733524Fbu).

La Cour recommande à la commune de veiller au strict respect des dispositions des articles 10 et 57 de l'arrêté royal n°001/570 du 18/12/1964.

III .2.2 Des recettes de la commune Tangara

Le compte de gestion de la commune Tangara indique que les recettes récoltées en 2011 s'élèvent à 59885 352fbu sur les prévisions de 64345538fbu soit un taux de réalisation de 93,07%.

Rapport définitif de contrôle de gestion et de vérification des comptes de la commune Tangara

**Exercice
2011**

Tableau n°2 : Bilan des recettes, exercice 2011(fbu)

Article	A:TAXE SUR LA PROPRIETE	Prévisions	Recettes	Réalisations
1000,0 0	cycle (vélo) par engin	1125000	1656000	147,2
1002	Gros bétail par tête	500000	520900	104
1003	Machines à coudre	120000	129000	107,5
	B:TAXE REMUNERATOIRE ET PATRIMOINE			
2000	Délivrance d'extraits	150000	168000	112
2002	Délivrance d'attestations diverses	800000	848500	106
2003	Délivrance des C.N.I	800000	648500	81
2004	Inscription au registre de mariage	1000000	1249000	124,9
2012	Amande administrative	3000000	3815100	127
2013	Délivrance des C.A.M	100000		
2014	Location des terrains communaux	1000000	411100	41,11
2019	Vente des propriétés et bornage	6000000	9166442	152,7
2020	Frais d'enregistrement des propriétés	4.500.000	5.522.600	122,7
	C:TAXE SUR LES ACTIVITES ET SERVICES COMMERCIAUX			
	1. Activités commerciales.			
3032	Recettes des marchés	10000000	9.828.350	98,28
3035	Grands magasins d'articles divers	250000	245000	98
3036	Petits magasins d'articles divers	800000	786500	98,3
3037	Petits restaurants	250000	201500	80,6
3040	Cabarets de bière locale	750000	561100	74,8
3041	Vente de bière locale	3000000	3.289.800	109,6
3043	Cabarets de bière industrielle	100000	70000	70
3044	Dépôts des produits Brarudi	120000	130000	108
3046	Dépôts des vivres secs	20000	20000	100
3047	Vente du gros bétail sur pieds	800.000	795300	99,4
3048	vente du petit bétail sur pied	-	252300	-
3051	Abattage du gros	600000	600000	100
3052	Abattage du petit bétail	cfr.R.M	1.503.500	-
3054	Vente des peaux pour le gros bétail	100000	22200	22,2
3055	Location des échoppes et places au marché	650000	775500	119,3
4004	Exploitation des moulins	135000	77500	57,3
4005	Exploitations des machines à coudre	cfr.R.M	9000	-
4007	Exploitation d'une bascule/jour de marché	-	-	-

Rapport définitif de contrôle de gestion et de vérification des comptes de la commune Tangara

Exercice
2011

4011	Autres établissements (coopec-ucode-care)	620000	340000	54,8
4016	Chargement des produits vivriers	500000	366900	73,38
4017	Chargement des produits de reboisement	4000000	5231050	130,7
4018	Chargement des tuiles et briques	150000	252950	168,6
5003	Atelier de menuiserie	9000	3000	33,3
6001	Taxe sur achat des régimes de banane	300000	297500	99,16
6002	Taxe sur médecine traditionnelle	150000	155000	38
6005	Recettes judiciaires des tribunaux	100000	68410	68,41
6006	Contribution de la population aux projets de développement	6000000	909700	15,12
6007	Vente des cartes de naissance	-	-	-
6008	Vente des cartes de résidence	300000	-	-
6009	Vente d'arbres	2060000	345000	16,7
6010	Location des maisons communales à Gisha	840000	610000	72,6
6011	Vente des parcelles pour la création du marché de NYAKABANDA	660000	440000	66,6
6012	Taxe sur le welframite	500000	992200	198,44
6013	Revenus sur kiosque	200000	224950	112,4
6014	Don du Pas pour la construction des latrines à l'E.P.Mwika	4.000000	4.000000	100
6016	Don du Fonic (contribution des bénéficiaires ATJ.Nyagasebeyi)	2.860.648	-	-
6017	Vente d'une moto communale	-	1000000	-
6018	Vente des tôles de l'E.P de NKANDA	-	236000	-
6019	Vente des tôles et autres objets issus de la réhabilitation	-	884000	-
	Total des recettes	64.345.538	59.885.352	93,07

Source : Compte de gestion de la commune Tangara, exercice 2011

Il ressort de ce tableau que certaines rubriques ont été réalisées à un taux très élevé notamment celles de la taxe sur cycle (vélo) par engin pour 147,2% , chargement des produits de reboisement 130,7% et la taxe sur inscription au mariage pour 124 ,9%. D'autres rubriques ont connu des taux de réalisations très faibles notamment la taxe sur vente d'arbres pour 16,7%, la taxe sur la location des échoppes et places au marché pour 22,2% et la taxe sur l'atelier de menuiserie pour 33 ,3%.

La Cour recommande à la commune de faire diligence dans la collecte des taxes communales.

Des recettes qui n'ont pas été enregistrées

Au 31 /12/2010 le solde du compte 155/2668 ouvert à la Coopec Tangara était de 4515760fbu. Le FONIC a donné à la commune Tangara un montant de 8320300fbu ainsi que les recettes provenant de l'achat du DAO s'élevait à 550000fbu (historique bancaire). Le total des recettes non enregistrées est de 13386060fbu. D'où alors le total des recettes réelles est de 72751780fbu.

La Cour recommande à la commune d'enregistrer dans son compte de gestion toutes les recettes.

III.2 .2.1 Vérification des comptes des recettes

La Vérification de chaque compte des recettes n'a pas été facile pour la simple raison que les pièces justificatives sont entremêlées.

La Cour recommande à la commune de classer chronologiquement les pièces justificatives relatives aux recettes.

Pour cette dernière raison, la Cour a analysé un seul sous-compte.

Le tableau suivant éclaire cette situation.

Tableau n° 3 : Ecart entre les données du compte de gestion et leurs pièces justificatives

Cycle (Vélo) par engin(Fbu)

Années	Données du compte de gestion 1	Calcul de la Cour (P.J) 2	Ecart (1-2)
2011	1656000	1584000	72000

Source : Tableau confectionné par la Cour sur base des données du compte de gestion de la commune Tangara, exercice 2011

La Cour a constaté que sur cette rubrique le montant indiqué ne concorde pas avec celui obtenu à partir des pièces justificatives.

La Cour recommande à la commune de justifier et redresser cet écart (72000fbu) entre le total des recettes issu des données du compte de gestion et celui obtenu à partir des pièces justificatives.

III.2.3. Des dépenses de la commune Tangara

Les dépenses de la commune Tangara sont réparties en dépenses de fonctionnement et d'investissement. Pour les dépenses de fonctionnement, le total des prévisions qui étaient de 49835302fbu, ont été exécutées jusqu'à 47046317fbu, soit un taux de réalisation de 94,41%.

Le total des prévisions au niveau des dépenses d'investissement qui allait jusqu'à 38636538fbu a été exécuté jusqu'à 18938170fbu, soit un taux de 49%.

Tableau n°4 : Bilan des dépenses de fonctionnement, exercice 2011 (fbu)

Article	LIBELLE	PREVISIONS	DEPENSES	Réalisations
	1. Dépenses de fonctionnement			
1	Salaire et rémunération du personnel communal	16.579.150	16.374.730	98,76
2	Cotisation à l'I.N.S.S	220.260	150.637	68,4
3	Achat fourniture et matériel de bureau	1.200.000	1.366.650	106
4	Achat des valeurs communales	2.000.000	2.327.500	116,3
5	Frais de sport, loisirs et culture	1.500.000	1.507.200	100
6	Achat carburant	4.000.000	4.655.145	116,3
7	Frais d'assistance et bienfaisance publique	600000	478.941	79,8
8	Frais cérémoniaux	1.500.000	1.206.200	80,4
9	Frais de mission pour réunions administratives de l'admicom	1.200.000	1.200.000	100
10	Frais de mission et de déplacement sans véhicule ou moto communale (Admicom+2 conseillers techniques	500.000	333.000	66,6
11	Frais de mission pour réunions administratives des conseillers Techniques	780.000	860.000	110
12	Frais de mission et de déplacement du comptacom	500.000	500.000	100
13	Frais de communication de l'Admicom	360.000	332.800	92,4
14	Frais de communication des conseillers techniques	240.000	245.000	102
15	Frais de communication du comptacom	120.000	120.000	100
16	Frais de fonctionnement-cabinet du gouverneur	522.000	86.000	16,47
17	Prime d'encouragement de l'Admicom	600.000	600.000	100
18	Prime d'encouragement des conseillers techniques	960.000	960.000	100
19	Loyer du gîte de l'admicom	600.000	600.000	100
20	Achat d'une tenue pour groupe d'animation	-	-	-
21	Frais d'entretien du véhicule et de la moto	5.500.000	5.287.683	96,12
22	Frais de déplacement du Président et son vice (conseil communal)	720.000	200.000	27,7
23	Frais de communication du Président du conseil communal et son vice	480.000	458.000	95,4
24	Jetons de présence des membres du conseil communal	1.200.000	1.020.000	85
25	Jetons de présence des membres du conseil collinaire	2.220.000	925.000	41,6

Rapport définitif de contrôle de gestion et de vérification des comptes de la commune Tangara

**Exercice
2011**

26	Salaires du chauffeur + frais de mission	820.000	972.000	118,5
27	Frais pour entretien des marchés et latrines publiques	500.000	296.000	59,2
28	Frais relatifs à l'inspection des finances communales + Etat – Civil	250.000	212.100	84,84
29	Accueil des visiteurs	360.000	362.450	100,6
30	Frais de renseignements	960.000	960.000	100
31	Frais de subsistance des agents de sécurité en déplacement	300.000	179.000	59,6
32	Frais de subsistance d'autres mbres du personnel ou du conseil communal	500.000	326.500	65,3
33	Salaires des veilleurs pour quelques écoles primaires + C.D.S.KIGOMERO	240.000	212.000	88,3
34	Cotisation "ABELO"	250.000	250.000	100
35	Frais de ravitaillement des percepteurs aux usines à café	100.000	40.000	40
36	Contribution au fonctionnement de l'ambulance du district	500.000	350.000	70
37	Frais de communication des représentants administratifs (flotte)	400.000	420.000	105
38	Cotisation à laMFP	218.892	210.533	96,18
39	Cotisation statutaire à l'ABUTIP	35.000	21.000	60
40	Imprévus:	300.000		
	Rafraîchissement des natis œuvrant à Bujumbura après une réunion tenue par l'Admicom de Tangara		289400	–
	Achat des cahiers et stylos pour tous les nyumbakumi de la commune		106.000	
	Location d'une salle de réunion		45.000	–
	Frais de transport d'un courrier		25.000	
	Frais de réparation d'une machine à écrire		5.000	
	SOUS –TOTAL	49.835.302	47.046.317	94,41

Source : Compte de gestion de la commune Tangara, exercice 2011

Tableau n°5 : Bilan des dépenses d'investissement, exercice 2011(fbu)

Article	2. DEPENSES D'INVESTISSEMENT	PREVISIONS	DEPENSES	Réalisations
01.	Entretien des ponts et routes	500.000	233.550	46,7
02.	Aménagement des pépinières pour arbres fruitiers et semis des arbres fruitiers et entretien du champ de Rwuya	700.000	527.350	75,3
03.	Achèvement des écoles en cours de construction	6.250.000	1.314.700	21,03
04.	Contribution aux sous-projets financés par le PRADECS et autres bailleurs	10.000.000	716.000	7,16
05.	Réhabilitation d'une maison sise à Gisha	1.000.000	788.000	78,8
06.	Réhabilitation du bureau de la zone Tangara			
07.	Réhabilitation du bureau de la commune	2.000.000	144.500	5,6
08.	Réhabilitation et construction des sources d'eau	500.000	93.000	18,6
09.	Contribution à la construction des monuments pour héros	300.000		

Rapport définitif de contrôle de gestion et de vérification des comptes de la commune Tangara

Exercice
2011

10.	Construction d'un home pour le CDS.de Kigomero.	3.800.000	3.056.870	80,64
11.	Contribution à la construction du bureau provincial	600.000	244.000	40,6
12.	Construction d'un kiosque	200.000	156.400	78,2
13.	Frais de fabrication des panneaux de signalisation routière	100.000	97.500	97,5
14.	Construction des latrines à l'EP. De Mwika	4.000.000	4.553.000	113,8
15.	Construction du bureau du D.C.E.	5.000.000	1.498.300	29,96
16.	Achat du matériel pour la fabrication des briques cuites des écoles primaires ou autres infrastructures	2.500.000	1.640.900	65,6
17.	Imprévus	500.000		
	Contribution à la construction de l'EP.Gitaramuka		100.000	
	A chat d'un sheeting et clous pour une cuisine de la position militaire de Nyakabanda		77.800	
	Construction d'une école fondamentale à Rushoka		3.601.700	
	Entretien de l'E.P.de Kananira		6.800	
	Transport des vivres pour un camp de travail-élève		70.000	
	Inscription des mots au stade de Tangara		25.000	
	Réparation du coffre-fort de la comptabilité		5.000	
	Fabrication des boîtes à suggestion		10.000	
	Chargement et déchargement du ciment des différents chantiers		15.000	
	SOUS-TOTAL	38.636.538F	18.938.170	49
	VERSEMENTS-BANQUES		59.125.720	
	TOTAL GENERAL	88.471.840	125.110.207	141,4

L'analyse de ce tableau montre que certaines rubriques ont été réalisées à un taux très élevé notamment les dépenses pour le salaire du chauffeur et frais de mission pour 118,5% , achat fourniture et matériel de bureau pour 116,3% et achat carburant pour 116,3% .D'autres rubriques ont connu des taux de réalisations très faibles notamment les dépenses sur réhabilitation du bureau de la commune pour 5,6% ,les dépenses pour réhabilitation et construction des sources d'eau pour 18,6% d'où alors le taux global de réalisation est de 49%.

III.2.3.1. Vérification des comptes des dépenses

Comme au niveau des recettes, la vérification de chaque compte au niveau des dépenses n'a pas été facile pour la simple raison que les pièces justificatives n'étaient pas tenues chronologiquement.

La Cour recommande à la commune de classer chronologiquement les pièces justificatives relatives aux dépenses.

Pour cette dernière raison, la Cour a procédé par échantillonnage en analysant des sous-comptes ayant une part importante dans les différentes rubriques. Les tableaux suivants éclairent cette situation.

Tableau n°6 : Ecart entre les données du compte de gestion et leurs pièces justificatives

Les comptes	Année	Données du compte de gestion 1	Calcul de la Cour(P.J) 2	Ecart (1-2)
Achat Carburant(Fbu)	2011	4655145	4406815	248330
Frais de mission(Fbu)	2011	2893000	2943500	-50500
Salaire et rémunération du personnel communal(Fbu)	2011	16374730	16301242	73488
Frais de communication des conseillers techniques (en Fbu)	2011	245000	305000	-60000
Accueil des Visiteurs (en Fbu)	2011	362450	420000	-57550

Source : Tableau confectionné par la Cour sur base des données du compte de gestion.

La Cour a constaté que le total des dépenses issu des données du compte de gestion ne concorde pas avec celui obtenu à partir des pièces justificatives.

La Cour recommande à la commune de justifier et redresser ces écarts (248330fbu ; (50500fbu) ; 73488fbu ; 60000 fbu ; 57550 fbu) entre le total des dépenses issu des données du compte de gestion et leurs pièces justificatives.

III.3.Des dettes et Créances

III.3.1. Des dettes

Le tableau suivant montre en détail l'état de la dette de la commune Tangara :

Tableau n°7 : Etat des dettes

Nom et Prénom	montant
1. NDAYIZEYE Bernard	200.000 Fbu
2. GIRUKWISHAKA Emmanuel	104.000 Fbu
3. HATUNGIMANA Hilaire	360.000 Fbu
4. NDAYISENGA Martin	669.280 Fbu
5. BUJANA Joseph	476.600 Fbu
6. NKURIRAGENDA Etienne	28.000 Fbu
7. BIGENDAHOROSHE Emmanuel	306.000 Fbu
8. Association TERIMBERE	150.000 Fbu

TOTAL : 2.293.880 Fbu

- Impayés à l'Impôt : 239.225 Fbu ;
- Impayés à l'INSS : 3.740.697Fbu ;
- Impayés aux tiers :2.379.200Fbu .

La Cour a constaté sur base du tableau ci-dessus qu'il n'ya pas de pièces justificatives des dettes renseignées dans ce dernier.

La Cour recommande à la commune d'apporter les pièces justificatives qui renseignent sur les dettes afin d'apurer ces dernières.

III. 3.2. Des créances

Le tableau suivant montre en détail l'état des créances de la commune Tangara :

Tableau n°8 : Etat des créances

Numéro	Noms et Prénoms	Fonction	Observations	Montant
1	Basegeta Joseph	Ex-Admicom Tangara	CAM	128.000
2	Mpfumukeko Melchior	EX-Admicom Ruhororo	CAM	150.000
3	Basegeta Joseph	Ex-Admicom Tangara	CNI	84.000
4	Mpfumukeko Melchior	Ex-Admicom Ruhororo	CNI	50.000
5	Basegeta Joseph	Ex-Admicom Tangara	B.P	109.280
6	Ndayisenga (dcd)	Agent Sogestal	B.P	20.000
7	Sigahurahura Herménégide	Ex-Admicom Tangara	B.P	279.500
8	Ntukamazina Floride	Secrét.Lycée Musenyi	B.P	10.000
9	Ntunzwenayo Salvator	Secrét.Lycée Musenyi	B.P	5.000
10	Sigahurahura Herménégide	Ex-Admicom Tangara	Détournement	12.417.230
		TOTAL		13.253.010

Source : Compte de gestion de la commune Tangara, exercice 2011

La Cour a constaté à travers ce tableau qu'il n'y a pas des pièces justificatives qui renseignent sur les créances et que ces dernières datent de longtemps.

Exemple : Cas de Monsieur Sigahurahura Herménégilde qui fut Administrateur pour la période de 1997 à 2002.

La Cour recommande à la commune d'apporter les pièces justificatives qui renseignent sur les créances.

Recommandations

La Cour des comptes a adressé à l'endroit de la commune les recommandations suivantes :

- *déposer le dossier en règle ;*
- *corriger et de redresser ces écarts (2.167.962Fbu ;733524Fbu).*
- *veiller au strict respect des dispositions des articles 10 et 57 de l'arrêté royal n°001/570 du 18/12/1964.*
- *faire diligence dans la collecte des taxes communales ;*
- *enregistrer dans son compte de gestion toutes les recettes ;*
- *classer chronologiquement les pièces justificatives relatives aux recettes ;*
- *justifier et redresser cet écart (72000fbu) entre le total des recettes issu des données du compte de gestion et celui obtenu à partir des pièces justificatives ;*
- *classer chronologiquement les pièces justificatives relatives aux dépenses ;*
- *justifier et redresser ces écarts (248330fbu ; (50500fbu) ; 73488 fbu ;60000 fbu ;57550 fbu) entre le total des dépenses issu des données du compte de gestion et celui obtenu à partir des pièces justificatives ;*
- *apporter les pièces justificatives qui renseignent sur les dettes afin d'apurer ces dernières ;*
- *apporter les pièces justificatives qui renseignent sur les créances.*